

FICHE D'INFORMATION

LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

CE DOCUMENT D'INFORMATION NON CONTRACTUEL N'A PAS VOCATION À ÊTRE EXHAUSTIF

MISE À JOUR EN AVRIL 2018

Le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) est un livret bancaire réglementé proposé par Fortuneo, **non soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux**, qui participe au financement des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à celui de travaux d'économies d'énergie réalisés dans des bâtiments anciens.

BÉNÉFICIAIRES

Toute personne physique contribuable, ayant son domicile fiscal en France, peut ouvrir un LDDS si elle n'est pas déjà Titulaire d'un autre LDDS dans quelque autre établissement que ce soit.

Il ne peut être ouvert qu'un seul LDDS par contribuable ou un LDDS pour chacun des époux ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune (au maximum deux Livrets de Développement Durable et Solidaire par foyer fiscal).

Le LDDS ne peut être ouvert sous forme de compte joint.

FONCTIONNEMENT

Le dépôt minimum sur le LDDS est de 10 euros, et le montant minimum sur lequel doit porter une opération est également fixé à 10 euros.

Le plafond du livret, hors capitalisation des intérêts, est réglementairement fixé à 12 000 euros⁽¹⁾.

Les fonds placés sont disponibles à tout moment ; le LDDS est un placement sans engagement de durée.

Les opérations possibles sur le LDDS sont :

- Versements par chèques ou virements, ponctuels ou périodiques.
- Retraits par virement.

(1) Plafond réglementaire fixé par les Pouvoirs Publics et susceptible de révision.

RÉMUNÉRATION

La rémunération du LDDS est calculée chaque année, selon la règle des quinzaines (l'intérêt servi court à compter du 1^{er} ou du 16 du mois qui suit le jour d'un versement. Il cesse de courir à la fin de la quinzaine qui précède le jour d'un remboursement).

Au 31 décembre de chaque année, les intérêts acquis s'ajoutent au capital et deviennent eux-mêmes producteurs d'intérêts.

Le taux d'intérêt du LDDS est calculé par la Banque de France tous les ans, le 15 janvier et le 15 juillet, selon une formule d'indexation automatique sur le taux d'intérêt du Livret A. Les taux ainsi calculés sont effectifs respectivement à compter du 1^{er} février et du 1^{er} août de chaque année.

Le taux d'intérêt annuel en vigueur est disponible sur fortuneo.fr. Les intérêts ne sont pas soumis à fiscalité. Ce taux est fixé et révisable par les Pouvoirs Publics.